Annexe A : Aperçu des opportunités proposées pour réduire les coûts de transaction associés au modèle opérationnel du GPE 2025 – matériel supplémentaire

Ce que nous avons appris jusqu'à présent :

L'apprentissage continu des leçons et les commentaires suggèrent que le modèle offre d'importantes opportunités pour faciliter les investissements et les partenariats à l'appui d'une vision nationale pour la transformation du système derrière une réforme prioritaire. Le changement est soutenu à l'aide d'un financement basé sur les résultats au niveau du système (complémentaire) dans un ou plusieurs facteurs favorables essentiels à l'efficacité du système éducatif ; une plus grande concentration sur les voies de mise en œuvre de la réforme ; hiérarchisation stratégique et alignement des acteurs du secteur et des partenaires externes. Une force émergente est la capacité à s'adapter au contexte, y compris dans les situations de fragilité et de conflit.

Les coûts de transaction associés au modèle ne peuvent être attribués à une seule raison. Le manque de familiarité avec la vision et l'ambition du GPE en tant que partenariat et fonds est un facteur contributif - soutenir des approches modifiées dans un partenariat multipartite n'est pas simple. Une autre leçon clé est la nécessité de gérer plus harmonieusement la transition d'une période stratégique à la suivante, afin que les pays n'aient pas à traverser des pics et des creux d'efforts intenses. D'autres coûts de transaction sont plus banals mais s'additionnent : mise en place d'équipes de travail et mise en place de moments de dialogue ; collecter les pièces justificatives ; trouver et embaucher un consultant ; répondre aux commentaires ; demande de financement, accord de groupe local d'éducation, assurance qualité.

Le tableau ci-dessous donne un aperçu des principaux points de difficulté observés par rapport aux trois principales étapes du modèle opérationnel, à savoir (1) évaluer et diagnostiquer ; (2) hiérarchiser et aligner ; (3) agir, apprendre et s'adapter. Le tableau montre quelles actions ont déjà été entreprises et quelles nouvelles actions sont proposées. Celles-ci sont développées plus en détail dans les annexes supplémentaires pour chacune des cinq propositions. Dans la mesure du possible, des options ont été proposées.

Vue d'ensemble : Points faibles, mesures prises, propositions révisées

	Points de difficulté	**Mesure prise/proposée**
Évaluer et diagnostiquer		
1. Identification des réformes prioritaires 2. Questionnaire de dépistage 3. Analyse des facteurs favorables	- La collecte de documents à l'appui de l'analyse des facteurs favorables est une tâche ardue, en particulier les données sur le financement intérieur. - Les pays peuvent utiliser le SCG pour obtenir un soutien supplémentaire, mais seulement après qu'un agent partenaire a été sélectionné pour cette petite partie du financement.	Facteurs habilitants allégés et intégrés dans des orientations compactes / égalité des sexes renforcée Dans la mesure du possible, le Secrétariat fournit un soutien pratique. Les pays sont encouragés à inclure une expertise en matière de genre dans le groupe de travail. **Proposition 5 : Soutien supplémentaire pour l'élaboration et l'examen du pacte de partenariat : mettre de côté jusqu'à 2 millions de dollars à utiliser dans le cadre du cycle de financement actuel [L'alternative est le statu quo - continuer à compter sur la financement de capacité du système au niveau national et les partenaires nationaux pour le soutenir].** **Proposition 3 : Utiliser le MTR du pacte de partenariat pour mettre à jour et ajuster le pacte et le faire servir de base aux paramètres stratégiques pour le tour de financement suivant. [L'alternative est le statu quo, c'est-à-dire que le travail sur les paramètres stratégiques commencerait une fois**

		que les nouvelles allocations de financement seraient confirmées].
Évaluation par le GCTI et approbation du pays	- Prenant un peu plus de temps que prévu, avec des goulots d'étranglement potentiels en 2023/2024 en raison de l'augmentation du nombre de pays. - La vérification des faits/clarifications avec les pays est une transaction supplémentaire. - Les opinions sur la valeur ajoutée varient.	Efforts continus pour améliorer l'efficacité/étendre la capacité GCTI dans le cadre des ressources existantes **Proposition 4 :** **Choix** **a) Maintenir le GCTI, en recherchant des gains modestes dans l'achèvement des rapports en temps opportun** **b) Rendre le GCTI facultatif** **c) Rendre le GCTI facultatif pour un sous-ensemble de pays (préféré)** **d) Faire en sorte que le GCTI se concentre uniquement sur l'examen du financement national et de l'égalité des sexes**
Prioriser et aligner		
4. Finalisation du pacte de partenariat 5. Examen par le Conseil du GPE du montant de l'allocation	- L'identification d'une réforme prioritaire, des goulots d'étranglement et des actions pour y remédier est un changement d'approche. La compréhension varie selon le partenariat. - Certains compacts sont trop longs, comme les mini-documents de planification. La compréhension des	- Directives révisées, y compris un modèle compact optionnel de 15 pages. Des orientations plus explicites sur l'intégration de la dimension de genre et un examen renforcé de la problématique hommes-femmes par le Secrétariat. Partager les bonnes pratiques/exemples émergents. - Les ateliers facilités (certains multi-pays) avec le personnel de la Sec et le soutien des consultants se révèlent utiles et renforcent le dialogue inclusif.

	consultants externes de l'ambition et du modèle du GPE varie. - L'attention portée au câblage fixe entre les sexes varie. - Les pactes répondent généralement bien à la plupart des problèmes identifiés dans l'auto-évaluation et les revues GCTI, mais dans certains cas, plus de temps est nécessaire pour finaliser les indicateurs complémentaires.	**Proposition 5 : comme ci-dessus** **Dans quelques cas où les indicateurs complémentaires nécessitent des travaux supplémentaires, le Secrétariat a suggéré au Conseil que les indicateurs révisés soient soumis au moment de la demande de financement, afin de ne pas retarder le travail de conception de la financement.**
Agir, s'adapter et apprendre		
6. Sélection de l'agent partenaire et demande de financement 7. Assistance partenaire supplémentaire 8. Mise en œuvre de la réforme des politiques et suivi du pacte de partenariat	- Tensions autour de la sélection des agents partenaires. - Aucun retard observé dans le développement des financements jusqu'à présent, cependant, pour les agents partenaires qui utilisent déjà un mécanisme RBF, la part variable du GPE devient une couche RBF supplémentaire à négocier. Dans d'autres cas, soit le pays est exempté, soit l'agent partenaire n'est pas familier/incapable d'effectuer le RBF. Des coûts de transaction élevés avec la part variable du GPE ont été observés dans le modèle précédent. Le problème est de savoir comment tirer parti des gains à l'échelle du système en utilisant le RBF	L'examen de la sélection des agents partenaires sera effectué par un consultant externe **Proposition 1 :** **Option 1 (a) Éliminer progressivement la part variable avec des attentes claires pour le financement basé sur les résultats dans les programmes de financements (préféré); ou** **Option 1 (b) Éliminer progressivement la partie variable du FAR du GPE, mais exiger un financement basé sur les résultats au niveau des financements, sauf si cela n'est pas adapté au contexte du pays** **Option 2 : Conserver la part variable telle que définie dans le modèle opérationnel du GPE 2025** **Proposition 2 :**

	sans créer plusieurs couches d'indicateurs. En attente de: - Le déblocage de l'allocation complémentaire après l'examen à mi-parcours nécessite une prise de décision supplémentaire (comment utiliser au mieux les fonds) et une demande de financement/assurance qualité. Le moment sera probablement proche du déblocage de nouvelles allocations dans le cadre du GPE 2030. - Orientations pour l'examen à mi-parcours pas encore élaborées. Possibilité d'aborder le temps pris pour les processus préalables à l'octroi (facteurs habilitants et développement compact) en utilisant l'examen à mi-parcours pour déterminer les paramètres stratégiques pour les allocations futures.	**Option 1 : Utiliser l'examen à mi-parcours du pacte de partenariat pour évaluer les progrès par rapport aux facteurs habilitants hautement prioritaires, mais reporter les réductions en raison d'indicateurs non atteints à la période stratégique 2026-2030. Supprimer le complément pour les très petits pays d'allocation (préféré)** **Option 2 : Ajouter le complément 2025 à l'allocation STG 2030** **Proposition 3 : comme ci-dessus**

Hiérarchisation de l'adoption des propositions - résumé de l'impact d'une mise en œuvre retardée

- Proposition 1 : Urgente – 10 pays élaborent leurs propositions et 6 autres commenceront bientôt. Une décision tardive à l'appui de cette proposition augmenterait le nombre de pays effectuant des travaux inutiles qui doivent être modernisés à un stade ultérieur
- Proposition 2 : Urgente – 13 pays demanderont l'approbation de leurs paramètres stratégiques au cours du prochain trimestre. Une décision retardée aurait pour conséquence que ces pays développeraient une programmation sur une allocation minimale qui pourrait ensuite changer à un stade ultérieur ; et augmenter le nombre de pays nécessitant des mesures de transition si la proposition est soutenue.
- Proposition 3 : moins sensible au facteur temps, mais aurait un impact sur le temps nécessaire pour élaborer des orientations sur la RMP, ce qui pourrait à son tour rendre plus difficile la réalisation des RMP en temps opportun, alignées sur les processus nationaux.
- Proposition 4 : Urgente – plus de 40 pays travailleront sur des pactes de partenariat au cours de l'exercice 24 – actuellement GCTI peut gérer entre 4 et 5 évaluations en parallèle. Les pays qui élaborent actuellement des facteurs habilitants et des pactes de partenariat cherchent à obtenir rapidement des éclaircissements sur ce point.
- Proposition 5 : Urgente – les pays avancent rapidement, y compris la planification d'ateliers. Les sources alternatives de financement des partenaires au niveau des pays ou par le biais du SCG sont ad hoc/difficilement accessibles.